Document généré le 24 mai 2025 06:10

Laval théologique et philosophique

Michel Dion, Investissements éthiques et régie d'entreprise. Entre la mondialisation et la mythologie. Montréal, Éditions Médiaspaul (coll. « Interpellations »), 1998, 100 p.

Isabelle Létourneau

Volume 59, numéro 2, 2003

Le néoplatonisme

URI : https://id.erudit.org/iderudit/007429ar
DOI : https://doi.org/10.7202/007429ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Faculté de philosophie, Université Laval
Faculté de théologie et de sciences religieuses, Université Laval

ISSN

0023-9054 (imprimé)
1703-8804 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Létourneau, I. (2003). Compte rendu de [Michel Dion, **Investissements éthiques et régie d'entreprise. Entre la mondialisation et la mythologie.** Montréal, Éditions Médiaspaul (coll. « Interpellations »), 1998, 100 p.] *Laval théologique et philosophique*, *59*(2), 391–394. https://doi.org/10.7202/007429ar

Tous droits réservés © Laval théologique et philosophique, Université Laval, 2003

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

l'État doit libérer l'individu » (p. 164). La philosophie du droit est donc cette conception du politique qui place l'homme au cœur du politique comme son œuvre et ce par quoi il existe.

Ainsi, cet ouvrage repose non seulement sur une excellente connaissance de cette période de la part de l'auteur — en témoignent les nombreux travaux de Bourgeois portant sur cette période —, mais aussi sur une rigoureuse méthode. Loin de supposer une perspective qui chercherait soit à faire taire les différences au détriment de l'unité ou, au contraire, l'unité au détriment des différences, la méthode suivie par Bourgeois fait jouer les différences, jeu sans lequel l'unité ne serait plus qu'un assemblage terne et sans vie de l'identité et de l'identité. Il en résulte donc un ouvrage dont les spécialistes de cette période de l'histoire de la philosophie ne sauraient se passer. De plus, une telle réflexion autour des monuments de pensées que sont les systèmes philosophiques de Kant, Fichte, Schelling et Hegel constitue en soi un exercice de pensée d'une grande valeur philosophique. Ne serait-ce pas là aussi une invitation à entreprendre à nouveau le projet qui anime ces pensées, celui de penser notre temps comme une entreprise philosophique ?

Danic PARENTEAU
Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)

Michel DION, **Investissements éthiques et régie d'entreprise. Entre la mondialisation et la mythologie.** Montréal, Éditions Médiaspaul (coll. « Interpellations »), 1998, 100 p.

Le livre de Michel Dion, professeur d'éthique appliquée à l'Université de Sherbrooke, ne manque pas de nous interpeller de diverses façons : par le sujet très actuel dont il traite, aussi bien que par la façon particulière dont celui-ci se trouve exposé. C'est en ce sens que ce livre fait honneur à la collection dans laquelle il fut publié, portant justement le nom d'« Interpellations ».

Le but de l'ouvrage se présente sous une forme multiple. Il consiste d'abord à « refléter » (p. 9) les deux grands axes que propose son titre. D'un côté, le « "choix" de plus en plus délibéré de la part d'une portion grandissante d'investisseurs de faire des investissements dans des entreprises qu'ils considèrent comme rencontrant des critères éthiques prédéterminés qu'ils adoptent d'emblée » (*ibid.*), et de l'autre, le « "problème" concernant la direction des entreprises, celui de la régie d'entreprise » (*ibid.*). En second lieu, l'ouvrage vise à « entreprendre une réflexion sur l'économie, de manière à ce que les acteurs économiques tout autant que les observateurs du monde économique que constituent l'ensemble des consommateurs puissent mieux ancrer leur réflexion systématique, leur analyse des valeurs en jeu » (*ibid.*).

Quel lien existe-t-il entre les deux axes que propose l'ouvrage ? L'auteur affirme premièrement, sans ajouter pourquoi, qu'ils ne sont « pas reliés directement par un lien de cause à effet » (*ibid.*), puis que « ce problème et ce choix […] suscitent, l'un et l'autre, dans les sociétés d'économie de marché, une croissante inquiétude, une critique sociétale de plus en plus virulente des dirigeants d'entreprise » (*ibid.*). Cela implique-t-il que l'unité du propos du livre tienne à des considérations extrinsèques, ou même accidentelles, aux sujets dont il traite ? Cela reste à voir…

Le premier chapitre « reflète » le « choix » de l'investissement éthique en faisant état de la situation. L'essentiel consiste ici à saisir que « l'investissement éthique sert de mécanisme pour réformer le néo-capitalisme […]. Il vise le bien commun de toute la société, tout en ne négligeant pas l'avantage financier […] » (p. 11). Dans l'ordre, l'auteur commence par distinguer trois types d'investissements éthiques : l'activisme des actionnaires, l'investissement dans des portefeuilles guidés par des critères spécifiques et l'investissement dans le développement des communautés. Ensuite, il présente l'origine des investissements éthiques quant à son lien avec les congrégations

religieuses américaines cherchant à rendre les entreprises socialement responsables. Enfin, il passe en revue une dizaine de fonds de placements éthiques dont les portefeuilles sont constitués d'actions d'entreprises respectant certains critères éthiques, dont on ignore par ailleurs pourquoi les investisseurs les privilégient. Les critères éthiques peuvent varier d'un fonds de placements éthiques à l'autre (ce qui explique que très peu d'entreprises soient acceptées par plusieurs fonds), mais se recoupent souvent sous les rubriques générales que sont par exemple « la protection de l'environnement », « le respect des droits humains », « la non-production d'armement », etc. Sans s'expliquer davantage, l'auteur conclut son chapitre en trouvant troublant que certaines entreprises, faisant partie des fonds de placements éthiques, participent aussi à des forums échangeant des stratégies et des informations sur les pratiques éthiques en affaires. Or, le chapitre ainsi constitué offre-t-il les moyens nécessaires à notre compréhension de l'état de la situation des investissements éthiques, lequel s'articule autour de la visée des investissements éthiques ? Ne faudrait-il pas, avant tout, voir quels sont les problèmes que pose le néo-capitalisme et pourquoi ceux-ci semblent principalement interpeller les congrégations religieuses américaines ? Puis, comprendre dans quelle mesure l'investissement éthique peut servir de mécanisme pour réformer le néo-capitalisme, tout en ne négligeant pas l'avantage financier ? Enfin, savoir ce que les investisseurs éthiques entendent par « bien commun », surtout si l'on considère que les critères éthiques varient d'un fonds d'investissements éthiques à l'autre ? Bref, l'état de la situation des investissements éthiques peut-il se priver de l'état de la question des investissements éthiques ?

Le second chapitre vise à « bien mettre le phénomène de l'investissement éthique dans le contexte de la mondialisation des affaires, car c'est effectivement dans ce contexte précis qu'il est né et s'est développé » (p. 45). L'auteur y définit le processus de la mondialisation des affaires en termes d'une diminution considérable des parts de marché national des entreprises au profit du marché international (*ibid.*) et y voit « ses origines dans la Deuxième Guerre mondiale, qui avait facilité la création d'un certain nombre d'industries et mis en contact de grandes entreprises » (p. 47). Il y présente quatre aspects de la mondialisation des affaires : la régionalisation (en Europe, en Asie du Sud-Est et en Amérique du Nord), la dé-territorialisation (par l'utilisation d'Internet), l'idolâtrie de la compétitivité (la loi de l'économie néo-capitaliste) et la surenchère de la moralité interne des marchés (c'est-à-dire du libéralisme économique). Ces aspects servent d'instruments au néo-colonialisme qu'engendre la mondialisation des affaires. Les puissances économiques occidentales, au lieu de relever le défi du dialogue entre les cultures, s'imposent impérialement, particulièrement aux pays en voie de développement. L'auteur signale toutefois de nombreuses tentatives de limiter les effets pervers de la mondialisation des affaires par un souci de justice sociale qui s'exprime à travers des codes de conduite, des recommandations, des déclarations, des accords et des conventions d'organisations telles que l'ONU, l'OCDE, l'OIT, etc. à l'égard des entreprises. En ce qui concerne les investissements éthiques, ils représentent un autre moyen de contrer les conséquences néfastes de la mondialisation en privilégiant les entreprises responsables socialement, c'est-à-dire celles qui œuvrent pour « une mondialisation humanisée » (p. 60). Cependant, l'auteur soulève ici — et l'on se demande pourquoi il ne l'a pas fait en traitant de l'état de la situation au chapitre précédent — le problème de la portée des actions des investisseurs éthiques, qui se trouvent récupérés par le système néo-capitaliste qu'ils souhaitaient pourtant réformer. En somme, tous ces développements contribuent à dégager quelques éléments de réponses quant aux questions formulées par rapport au premier chapitre. En effet, nous comprenons maintenant un peu mieux les problèmes engendrés par le néo-capitalisme et le désir des investisseurs éthiques de les solutionner en passant par la responsabilité sociale des entreprises, comme moyen d'établir une justice sociale. Mais pourquoi la justice sociale constitue-t-elle une valeur importante, sinon la plus importante, pour les investisseurs éthiques, et principalement pour les congrégations religieuses américaines ? Comment cette

justice sociale est-elle compatible avec les avantages financiers que procure l'investissement ? Et quelle idée les investisseurs éthiques se font-ils de l'être humain, en souhaitant une « mondialisation humanisée » (p. 60) ?

Le chapitre suivant ouvre le deuxième axe de réflexion du livre, soit le « problème » de la régie d'entreprise, par un état de la situation. « Il ne s'agit pas ici de faire état de l'ensemble des questions liées au concept de régie d'entreprise, mais plutôt de se faire une bonne idée de quelques aspects qui soulèvent des questionnements d'ordre éthique, comme la composition des conseils d'administration et de leurs principaux sous-comités, les privilèges économiques des dirigeants et administrateurs d'entreprise, les privilèges liés aux offres publiques d'achat » (p. 63). L'auteur illustre donc ces divers aspects par quelques exemples. Il nous amène entre autres à prendre conscience que certaines entreprises intègrent des femmes dans leur CA pour être *politically correct* ; que les bonis parfois faramineux des dirigeants sont relatifs à l'atteinte d'objectifs à court terme et non à l'augmentation du prix de l'action de l'entreprise en bourse ; que des indemnités peuvent être octroyées aux dirigeants d'une entreprise, si une offre d'achat publique hostile est réussie sur elle, etc. Lorsque devrait enfin survenir un déploiement clair de l'articulation des questionnements éthiques soulevés par les cas dont il traite, l'auteur saute très rapidement — en guise de solutions ? — aux recommandations du Comité de la Bourse de Toronto portant sur la régie d'entreprise au Canada. Par conséquent, nous comprenons mal le problème éthique majeur sous-jacent à la régie d'entreprise, lequel fait de la régie d'entreprise un « problème ». De fait, à ce sujet l'introduction du livre se veut plus éclairante que ce chapitre : « Trop souvent, la régie d'entreprise se confine au dynamisme, à l'efficacité, à la compétence des membres du CA, alors qu'il s'agit tout autant de la responsabilité sociale de l'entreprise et de leur sens de l'équité dans l'auto-attribution de privilèges économiques ou de pouvoirs exagérés » (p. 8).

Le quatrième et dernier chapitre de l'ouvrage porte sur « la mythologie moderne à travers la régie d'entreprise » (p. 81). L'auteur entreprend ce chapitre par l'exposition sommaire de « l'arrière-plan philosophique de la création mythique dans le monde des affaires » (p. 81), en référence à l'herméneutique de Gadamer. Bien que cela fût, semble-t-il, négligé des analystes des mythes organisationnels, on peut en questionner ici la pertinence. Par la suite, l'auteur procède à la présentation du « corpocentrisme ». Il s'agit d'un phénomène social récent qui, « comme toute quasi-religion, se présente comme détenant l'explication du sens de la vie, et a ainsi une forte tendance à la sacralisation de la réalité profane. Il tente d'expliquer toute l'existence humaine à partir des acquis de la vie organisationnelle dans le monde des affaires » (p. 88). Ce phénomène, dont l'origine reste ignorée du lecteur du livre, constitue le fondement de la mythologie moderne du monde des affaires. Le corpocentrisme implique entre autres la sacralisation du dirigeant d'entreprise, lequel incarne le héros-guerrier assumant exemplairement le « problème » de la régie d'entreprise et la responsabilité sociale de celle-ci. « Le mythe du héros, écrit l'auteur, […] suppose, d'une part, le culte de la personnalité et, d'autre part, le rejet du narcissisme » (p. 92). Mais que doit-on exactement comprendre par ces termes ? Et comment cela n'est-il pas contradictoire, si l'on s'en réfère à l'analyse établie de Christopher Lasch (*The Culture of Narcissism : American Life in an Age of Diminishing Expectations*, New York, Norton, 1978) en cette matière ?

En conclusion de son ouvrage, Michel Dion prend position en affirmant : « Le grand danger est de ne pas utiliser le monde économique comme levier de changement social pour instaurer une meilleure justice sociale » (p. 95). L'auteur suppose ici — voici enfin l'unité de l'ouvrage apparaissant ! — que les investissements éthiques et la régie d'entreprise constituent deux aspects du monde économique et qu'en tant que tels, ils doivent être utilisés comme levier de changement social. C'est pourquoi, d'une part, il exhorte les investisseurs individuels à investir éthiquement, et d'autre

part, il soulève la question de la légitimité d'un « code d'éthique applicable à l'ensemble des CA des entreprises québécoises » (p. 96), qu'il résout aussitôt en proposant que « ce code d'éthique institutionnelle pourrait être le fait d'un groupe de leaders du monde des affaires québécois » (*ibid.*). Or, avant de sauter à l'action, ne faudrait-il pas définir ce que l'on entend ici par une « meilleure justice sociale » et montrer pourquoi « ne pas utiliser le monde économique comme levier de changement social » constitue « le grand danger » ?

Cet ouvrage, qui du début à la fin éveille en nous de nombreuses interrogations sur les thèmes majeurs dont il traite et qui nous offre quelques pistes de solutions lorsque nous en entreprenons une lecture à rebours, nous laisse pourtant perplexes quant à son apport pour l'éthique appliquée au monde des affaires. N'est-ce pas d'abord d'un questionnement fécond, plutôt que de réponses sommairement étayées, que les agents économiques tels les administrateurs, les investisseurs, les consommateurs — voire vous et moi ! — ont besoin ?

Isabelle LÉTOURNEAU
Université Laval, Québec

Carl ELLIOTT, **A Philosophical Disease : Bioethics, Culture and Identity.** New York, Routledge, 1999, 188 p.

Dans *A Philosophical Disease*, la question posée est celle de savoir comment nous pouvons penser la complexité des situations éthiques. Pour Elliott, il s'agit de penser la bioéthique en dehors des théories philosophiques systématiques, en dehors de la médecine, en dehors du droit et de la religion. Ces pratiques et le vocabulaire qui s'y rattache fournissent autant des réponses toutes faites que des fausses réponses. Mais ces savoirs ne pensent pas. Pour Elliott, qui s'inspire de Rorty, il faut penser la complexité des questions éthiques sans le recours à l'objectivité, en mettant en évidence le caractère culturel et historique des concepts qu'on utilise pour juger.

S'il faut se méfier du vocabulaire juridique, médical et scientifique, il faut aussi être prudent envers le vocabulaire séculaire du libéralisme démocratique. Il représente le même danger : ne pas penser. Lorsque se crée un consensus sur le fait que nous ne pouvons pas imposer aux autres nos idées touchant le sens de la vie, nous courons le risque d'ignorer les autres. C'est un vocabulaire très pragmatique et fonctionnel, mais c'est aussi un vocabulaire incapable d'exprimer un sens profond de la vie et qui encourage du même coup chacun à demeurer sur ses positions.

Que cela soit en raison du vocabulaire séculier du libéralisme démocratique, du vocabulaire objectif du droit et de la médecine ou encore du vocabulaire abstrait de la philosophie systématique, Elliott, en s'inspirant de Wittgenstein, considère que la bioéthique est une maladie philosophique. Les mots et les concepts de la bioéthique sont devenus inadéquats pour penser notre réalité. Ces mots et ces concepts sont issus d'un contexte singulier, d'une forme de vie bien précise qui n'existe plus. Malheureusement, on continue de les appliquer à d'autres contextes ou à tous les contextes, de sorte que toute la bioéthique est construite sur un malentendu, sur une confusion qui permet à des humains d'agir selon des principes très nobles sans pour autant agir correctement. En séparant ces principes de leur contexte historique et culturel, il devient possible d'instrumentaliser la bioéthique, et dès lors de manipuler et de mentir. Pour guérir de cette maladie philosophique, il ne s'agit pas de chercher l'objectivité, mais la solidarité (Rorty), l'enchevêtrement des perspectives. Il faut multiplier les exemples, les perspectives. Comment penser la pratique de la bioéthique sans la présence d'une théorie éthique ? Autrement dit, est-il possible de penser d'une manière philosophique le sens de la vie de même que la situation de la vie humaine en relation avec les autres vies humaines et en